

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Jacques Nicolet et consorts (RI_10_POS_222) - Perspectives et avenir de la
formation professionnelle agricole dans le canton et sur le postulat Jacques Perrin et consorts
(RI_16_POS_177) - Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière
d'agriculture, de production et d'élevage BIO

Rappel

Postulat Jacques Nicolet et consorts

Notre canton dispose de 2 écoles d'agriculture, Grange-Verney à Moudon et Marcelin à Morges. Depuis près de 60 ans pour l'une et 90 ans pour l'autre, ces deux écoles dispensent avec succès aux candidats agriculteurs, la formation nécessaire à la pratique d'une profession en mutation permanente.

Parallèlement, certains de nos cantons voisins évoluent de manière très attractive, monopolisant même certaines formations (agro-commerçants, agro-techniciens, etc.). Faut-il rappeler que notre canton est le plus grand canton agricole romand ainsi que le plus important de Suisse dans de nombreux domaines de production ?

– Soucieux de maintenir un niveau de formation élevé et performant pour nos futurs agriculteurs (apprentissage, CFC, brevet, maîtrise fédérale),

– tenant compte de la grande diversité que comporte l'agriculture vaudoise des Alpes au Jura (agriculture, viticulture, arboriculture, culture maraîchère, économie alpestre, etc.),

– sachant que cette formation doit être moderne et évolutive, afin de s'adapter aux évolutions conjoncturelles, financières et structurelles permanentes de la profession et conscient de la nécessité d'intégrer et de mettre en œuvre les différents axes de la loi vaudoise sur l'agriculture récemment adoptée par le Grand Conseil (promotion, formation, investissements, agro-écologie, social), nous demandons au Conseil d'Etat un rapport contenant:

– Un état des lieux de la formation agricole, des moyens à disposition, des collaborations avec les autres professions de la terre et du niveau de collaboration avec les cantons voisins.

– Une évaluation du potentiel de formation tenant compte du nombre croissant d'apprentis et intégrant la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation agricole.

– Une identification des lieux de formation actuels, de leurs capacités et de leurs possibilités futures, permettant de répondre avec efficacité aux besoins de la formation agricole et des autres professions de la terre.

– Les éventuelles possibilités de regrouper ces différentes activités dans un centre cantonal de formation agricole et des métiers de la terre.

D'avance nous remercions le conseil d'Etat de la rédaction de ce rapport.

Postulat Jacques Perrin et consorts

Voici quelques semaines, la 1ère Foire agricole romande a été organisée à l'enseigne de BIO- Vaud à Moudon, sur le site d'Agrilogie de Granges-Verney. Avec 15'000 visiteurs, on ose affirmer que cette première a remporté un magnifique succès auprès du public : serait-ce la preuve que les Suisses romands ont tous aussi envie de produits BIO que les Suisses alémaniques ? En tout cas, l'enthousiasme des agriculteurs, producteurs et éleveurs à expliquer le BIO et l'engouement du public pour cette qualité faisaient plaisir à voir.

Ayant visité le site de la foire, j'ai pu constater que le site de Granges-Verney se prêtait particulièrement bien à ce genre de manifestation, par les terrains, salles et équipements disponibles. Actuellement, ce centre d'Agrilogie partage la formation des agriculteurs avec l'école de Marcelin. Ce que l'école d'agriculture de Moudon deviendra demain, le projet IMAGO devrait nous le révéler avant la fin de la législature : maintien de deux écoles sur deux sites ou réunion des centres d'enseignement sur un seul site, et dans ce cas, où ?

Selon la variante IMAGO retenue, je demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de mise en valeur du site de Granges-Verney, par le développement d'un centre d'information (et de conseils) et de formation (et de formation continue) en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO.

Les activités de ce centre devraient être destinées à la fois au public et aux professionnels.

Pour le canton de Vaud et Moudon, il y a une place à prendre en Suisse romande dans le domaine BIO.

Réponse du Conseil d'Etat

1 BUT DES POSTULATS ET OBJET PARLEMENTAIRE LIÉ

Le 24 janvier 2012, le Grand Conseil vaudois a adopté, à l'unanimité, le rapport de la commission chargée d'examiner le postulat Jacques Nicolet et a transmis celui-ci au Conseil d'Etat en le chargeant de réaliser une analyse approfondie de la formation professionnelle agricole dans le canton de Vaud. Celle-ci doit déboucher sur l'élaboration d'une vision stratégique établissant les grandes orientations de la formation agricole vaudoise de demain.

Le rapport du Conseil d'Etat doit intégrer les principaux points suivants :

- le regroupement des sites et des formations relatives aux métiers de la terre dans un centre de formation (opportunité et faisabilité) ;
- le développement des questions relatives à l'organisation institutionnelle découlant du rattachement des métiers de la terre à deux départements (DEIS et DFJC) ;
- l'attractivité de la formation professionnelle agricole vaudoise et son positionnement intercantonal en termes de coopération et de concurrence ;
- la recherche d'une complémentarité des formations de la production à la transformation des produits (approche d'une formation par filière).

Un second postulat Jacques Perrin et consorts – *Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO*(16_POS_177) a été déposé le 24 mai 2016. Le Grand Conseil a unanimement adopté le 14 février 2017 les conclusions du rapport de la commission chargé d'examiner cet objet. Ainsi, il est demandé au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur les possibilités de mise en valeur du site de Granges-Verney par le développement d'un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO, si le projet de regroupement des sites cité ci-avant devait se réaliser ailleurs qu'à Granges-Verney.

Enfin, l'interpellation Felix Stürner – *Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ?*(16_INT_567) a été déposée le 13 septembre 2016. Celle-ci revient sur le postulat Perrin précité et s'enquiert notamment

de l'avancée du projet de site unique, de sa délimitation et du site choisi pour son implantation.

Compte tenu du fait que les trois objets parlementaires ci-dessus traitent de thématiques similaires, le présent rapport intermédiaire vise à informer uniformément le Grand Conseil de la suite qui leur est donnée par le Conseil d'Etat. Seront notamment évoquées ci-après les raisons du retard accumulé dans le cadre de la réalisation du regroupement des formations professionnelles agricoles vaudoises, de même que les prochaines étapes de ce processus.

2 OPPORTUNITÉ DU REGROUPEMENT DES FORMATIONS AGRICOLES PROFESSIONNELLES

En préambule, il y a lieu de noter que le Conseil d'Etat a reconnu l'opportunité de développer une réflexion de fond sur une nouvelle donne de la formation agricole vaudoise dès le dépôt du postulat Perrin. Dans un contexte de changement climatique, de croissance démographique, d'épuisement des ressources naturelles et de la globalisation des marchés, l'agriculture fait face à de nombreux défis qui nécessitent des changements technologiques radicaux et de nouveaux modèles économiques.

Production agricole durable, biodiversité, résistance aux antibiotiques, réduction des produits phytosanitaires, fertilité des sols, formation initiale et supérieure agricole, formation à l'esprit d'entreprise, réduction des coûts, nouveaux modes de production et produits de qualité sont quelques-uns des défis qui démontrent le besoin réel d'adopter une approche pluridisciplinaire pour penser l'avenir agricole du canton de Vaud.

Afin de soutenir la recherche de solutions et accompagner au mieux cette nécessaire transformation de l'agriculture, il est indispensable de renforcer les réseaux proches du terrain, des organisations professionnelles et des exploitants eux-mêmes. Recherche, formation, vulgarisation et contrôle ne seront que plus efficaces si des synergies sont activées dans une perspective de filière agroalimentaire au sens large.

Ces besoins posés, il convient de noter que le canton de Vaud est le second canton agricole de Suisse. Il semble dès lors primordial qu'il investisse dans un pôle de taille significative s'il veut maintenir à terme des emplois dans la recherche agronomique et ancrer sa position comme une référence en la matière au niveau national.

Le programme de législature 2012-2017 prévoyait en sa mesure 3.5 de "développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre". La formation professionnelle agricole était considérée comme déterminante pour "assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides".

Dans son programme de législature 2017-2022, sous point 2.7 – *Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture*, le Conseil d'Etat a donc inscrit la mesure suivante : "création d'un pôle agricole pour la formation, la recherche et l'innovation : renforcer le caractère pluridisciplinaire des projets de développement de l'agriculture ; favoriser les partenariats publics-privés pour favoriser l'innovation et l'adaptation du secteur primaire ; développer les compétences et l'esprit d'entrepreneur comme facteur de diversification et de différenciation".

Rassembler en un site unique des prestataires publics, parapublics et privés, en relation avec les politiques publiques cantonales et fédérales de promotion de l'agriculture, permettra à notre canton de relever plus efficacement les défis du domaine agricole et alimentaire. En effet, ces enjeux –et leur impact direct sur les questions alimentaires– ne peuvent plus être abordés sectoriellement et nécessitent une approche systémique.

Il est également à noter qu'en mars 2018, le Conseil fédéral a annoncé son intention de diminuer le budget de la recherche agronomique (Agroscope) de 20% et de transférer dans un délai de 10 ans l'ensemble des chercheurs d'Agroscope sur le site de Posieux dans le canton de Fribourg.

La Confédération construit actuellement sur le site de Changins un bâtiment abritant des laboratoires et des serres pour un montant de CHF 90 millions qui sera inauguré en 2019. Dans une première phase, les chercheurs en production végétale des sites de Conthey (VS) et Wädenswil (VS) seraient déplacés sur le site de Changins. A partir de 2028, Changins deviendrait une "installation satellite". Le nombre et la qualification du personnel restant sur le site de Changins n'est pas encore définie.

Il apparaît clairement que la centralisation de la recherche agronomique sur le seul site de Posieux ne permettra pas de répondre à l'ensemble des enjeux liés à la recherche agronomique, en particulier dans sa dimension appliquée. Dans ce contexte, le démarrage du projet IMAGO, qui comporte déjà Agroscope dans son périmètre, permettra de positionner clairement le canton de Vaud face à la volonté de la Confédération de réunir la recherche agronomique sur un seul campus à Posieux. Le principal objectif pour le canton de Vaud est le maintien d'un centre de compétence national pour la sélection des semences et la viticulture indépendant de l'industrie agro-alimentaire et accessible au monde paysan.

3 TRAVAUX ENTREPRIS

À la suite du renvoi par le Grand Conseil du postulat Nicolet, l'ex-Service de l'agriculture (SAGR ; actuel SAVI – Service de l'agriculture et de la viticulture) a mis sur pied une structure de projet comprenant un comité de pilotage, un groupe de projet et un groupe d'experts internes. Le Conseil d'Etat a pris acte le 21 mars 2012 de l'organisation de ce projet et en a constitué le comité de pilotage (ci-après : COPIL). Le projet de pôle est alors nommé IMAGO-AGROSCOPE.

Le COPIL, présidé par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) comprenait des représentants des différents milieux concernés, en fonction de leur expertise, de leur connaissance des métiers et des secteurs de production potentiellement touchés. Les secteurs suivants étaient ainsi représentés : vulgarisation agricole ; bétail, lait et cultures ; vigneron ; encavage ; jardiniers ; cultures spéciales ; paysannerie ; DFJC (par la DGEP) ; SAVI.

Sous son impulsion et son contrôle, le groupe de projet avait pour mission de réaliser les différentes enquêtes et études nécessaires, ainsi que de formuler la réponse au postulat, notamment par un choix de variantes documentées.

Enfin, le groupe d'experts internes était consulté pour vérifier la cohérence des propositions, notamment leur respect du cadre législatif complexe réglant la formation professionnelle aux échelons cantonaux et fédéraux.

Fruit de nombreuses séances, les travaux préparatoires de cette structure ont permis de déboucher sur un ensemble d'options stratégiques du projet quant aux niveaux de formation et métiers concernés, aux collaborations intercantionales et aux partenariats sur le plan cantonal. Une liste de sites susceptibles d'accueillir le projet a également été dressée via la méthode d'aide à la décision Albatros.

Toutefois, ce processus s'est vu freiné par plusieurs éléments :

- D'abord, comme le relate le rapport de la commission chargée d'examiner le postulat Jacques Perrin, la préparation de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), dictée par la Confédération, a nécessité que le SAVI y affecte en priorité ses ressources et objectifs. Un retard sur ce plan aurait été fortement préjudiciable, notamment pour l'obtention des ressources fédérales, a contrario d'un retard concernant le projet de regroupement des formations agricoles, celui-ci n'ayant pas d'impact direct sur les exploitations agricoles. La préparation visant à positionner l'agriculture vaudoise avant l'entrée en vigueur des mesures de la PA 14-17 a donc primé sur le suivi du projet en question.
- Par ailleurs, la reprise de la division Améliorations foncières (AF), en provenance du Service du développement territorial (SDT), a imposé au SAVI de prioriser ses ressources afin de traiter plus rapidement les dossiers transférés.

- Enfin, le rattachement en 2017 du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) au DEIS, en provenance du DTE, ainsi que les travaux préparatoires à la création d’une future Direction générale de l’agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, avec effet au 1er juillet 2018, représentent tant des efforts supplémentaires d’organisation que le SAVI a dû fournir que des raisons supplémentaires de poursuivre la mise en œuvre de ce projet de regroupement.

4 PROCHAINES ÉTAPES

Au regard de ce qui précède, le présent rapport intermédiaire vise à informer le Grand Conseil du virage pris par le projet de création d’un pôle de compétences sur un site unique regroupant formation, recherche, vulgarisation, organisation des métiers de la terre et administration en lien avec l’agriculture.

Compte tenu des évolutions citées ci-avant, les travaux préparatoires pour ce projet doivent être actualisés.

Ainsi, un crédit d’étude est demandé au Conseil d’Etat, qui vise notamment à identifier le lieu le plus adéquat pour l’établissement du pôle de compétences via la méthode Albatros, mais également à établir son rapport de planification et son rapport de programmation.

Le déroulement des opérations est planifié de la manière suivante :

- Etude de planification : avril – octobre 2018
- Choix d’un site et d’un scénario : novembre – décembre 2018
- Etude de programmation : janvier – septembre 2019
- EMPD crédit d’étude : octobre 2019

Les réponses aux trois objets parlementaires précités seront intégrées à l’exposé des motifs et projet de décret accordant le crédit d’étude. Sur la base de l’étude réalisée, celui-ci exposera précisément l’intégralité du projet de pôle de compétences agro-alimentaires IMAGO-AGROSCOPE.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d’Etat, à Lausanne, le 28 mars 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean